

LE GRAND PERIGUEUX

Espace Aliénor

255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2026_037

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	77
Votants	82
Pouvoirs	5

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le 3 avril 2026

LE 11 avril 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Florian CHANTEGREIL

CRÉATION DES VICE-PRÉSIDENCES

PRESENTS :

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BARA, M. BECKER, Mme BECRET-DALLE, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, M. DUNOYER, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEORGIADIS, M. GUILLEMET, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, Mme MAGNANOU, M. MALLET, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. DETRIEUX, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. TALLET, M. WEBER

POUVOIR(S) :

Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS
Mme CASTAGNEDE donne pouvoir à Mme DAVID
M. GEOFFROID donne pouvoir à M. FERRAZZI
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme MASSOUBRE-MAREILAUD donne pouvoir à Mme FAURE

CRÉATION DES VICE-PRÉSIDENTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriale dispose que l'assemblée délibérante doit fixer le nombre de vice-présidents sachant qu'il ne peut être supérieur à 20% de son effectif ni excéder le nombre de 15.


Qu'en ce qui concerne le Grand Périgueux, l'application du taux de 20% au 82 conseillers conduirait à la création de 16 vice-présidences mais compte tenu de la limitation prévue à l'article L5211-10, ce nombre maximum est réduit à 15 maximum.

Considérant que le Président propose que le nombre de postes de vice-présidents soit arrêté à 14.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'arrêter à 14 le nombre de postes de vice-présidents.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le	16 AVR. 2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du	16 AVR. 2026	Périgueux, le 16 AVR. 2026
Le secrétaire de séance Florian CHANTEGREIL		Le Président Jacques AUZOU 